

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE LE VESTIAIRE

Tous nos articles sont vendus aux conditions ci-après :

### A / COMMANDES DE PRE SAISON ET REASSORT

Les commandes remises à nos représentants ou prises par eux ainsi que celles adressées directement à notre service commercial sont toujours soumises à notre acceptation. Afin d'éviter tout malentendu, chaque commande doit être confirmée par FAX ou e.mail. Le Vestiaire ne pourra honorer les commandes qui lui sont présentées que si elles émanent de revendeurs ou clubs remplissant les conditions de sélectivité fixées par la société Le Vestiaire.

### B / ANNULATION

Toute commande passée ne peut donner lieu à annulation, sauf accord préalable de notre part.

### C / TARIFS

Nos tarifs exprimés en Euros peuvent être modifiés sans préavis, en fonction des fluctuations des devises étrangères.

Nos articles sont toujours facturés au tarif en vigueur au moment de la vente.

### D / LIVRAISON

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire et ne sont ni reprises ni échangées.

AUCUNE RECLAMATION NE SERA ACCEPTEE PAR LE VESTIAIRE PASSEE 24H00 APRES RECEPTION DE LA MARCHANDISES,

Il appartient à notre clientèle de formuler des réserves précises auprès du livreur, quand au nombre de colis reçus intacts, endommagés, ouverts ou percés. Apposer sur les documents de transport la mention ANOMALIE CONSTATEE DEVANT LE LIVREUR, SOUS RESERVE DE CONTROLE AU DEBALLAGE, ou COLIS ENDOMMAGE, et confirmer les anomalies par lettre recommandée auprès du transporteur dans les 48 h.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif sans engagement de notre part. Les retards ne peuvent justifier à notre encontre des demandes de dommages et intérêts.

Le port est facturé au client en même temps que les marchandises.

Le Franco de port est obtenu pour toute commande supérieure à 650 euros ht.

### E / PAIEMENT

Les conditions, moyens et termes sont définis et repris dans les conditions commerciales qui sont remises à l'acheteur avec le tarif de l'année en cours. Aucun escompte de règlement ne sera accordé pour paiement comptant ou anticipé.

Pénalités de retard : dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture, il sera fait application de pénalités calculées comme suit :

mode de calcul des pénalités : elles seront d'un montant au moins équivalent à celui qui résulterait de l'application d'un taux légal, soit une fois et demi le taux de l'intérêt légal (loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992 art 3 AIS) . S'y ajouteront les frais décomptés par la banque et une participation forfaitaire en couverture des frais administratifs.

Le défaut de paiement d'une seule facture ou traite à échéance, la vente, la mise en nantissement ou l'apport en société de fonds de commerce de l'acheteur rend le paiement de toutes les autres factures ou traites en cours exigibles sans mise en demeure. Il nous donne la faculté commandes passées par le débiteur défaillant.

Par dérogation expresse aux articles 1146 et 1153 du Code Civil toute somme devenue exigible portera de plein droit sans mise en demeure, intérêts au taux légal majoré de 6 points, calculé sur la valeur TTC des marchandises. Quelles que soient les prétentions formulées par l'acheteur envers Le Vestiaire, celui-ci n'en est pas pour autant autorisé à suspendre le paiement des sommes exigibles - par dérogation aux articles 1289 et 1299 du Code Civil, à pratiquer la compensation.

Pour tout dossier nécessitant un service contentieux, les frais engagés seront à la charge du débiteur.

### F / RETOUR DE MARCHANDISE

TOUT RETOUR MARCHANDISE DEVRA AVOIR ETE CONSENTI AU PREALABLE PAR LE SERVICE COMMERCIAL DU VESTIAIRE.

LA MARCHANDISE DEVRA NOUS ETRE RETOURNEE EN ETAT NEUF, DANS SON EMBALLAGE D'ORIGINE, SANS ETIQUETAGE SURNUMERAIRE.

Seuls les retours en port payé seront acceptés. Le Vestiaire se réserve le droit d'inspecter les retours et de remplacer, créditer ou réparer les articles selon les défauts décelés.

### G / CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE, REVENDICATION ET RESTITUTION

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix. Ne constitue pas un paiement la remise de traite ou autre moyen créant une obligation de payer. L'acheteur prendra les dispositions utiles pour que les marchandises vendues par Le Vestiaire restent identifiables dans son stock, et ce jusqu'à paiement intégral.

Le Vestiaire est en droit de revendiquer la propriété des marchandises, et de récupérer les marchandises en cas de non paiement et même en cas de suspension provisoire des poursuites : règlement judiciaire, liquidation de bien ou autre procédure analogue sans formalité judiciaire. L'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les marchandises livrées. Il ne peut les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie.

### H / GARANTIES

Les réclamations concernant la non conformité ou les vices apparents doivent être faits dans un délai maximum de 8 jours suivant la remise des marchandises au client final. L'acheteur ne pourra pas invoquer un vice de marchandise pour suspendre tout ou partie de paiement exigible.

### I / ATTRIBUTIONS JURIDICTIONNELLES

En cas de litige, de quelque nature qu'il soit, le TRIBUNAL DE COMMERCE de BONNEVILLE en Hte Savoie sera le seul compétent même s'il s'agit d'une demande incidente d'appel en garantie ou s'il y a pluralité de défendeurs.

### J / CLAUSE PENALE

Le non respect par l'acheteur des Conditions générales de vente ou de toute stipulation particulière ou convenue entre les parties à la commande pourra entraîner au gré du Vestiaire la résolution de plein droit de celle-ci. En pareil cas, Le Vestiaire pourra appliquer une clause pénale se montant à 15% du prix de la commande.